



AUDIENCE SOLENNELLE D'INSTALLATION

**de M. Bertrand Louvel
en qualité de premier président de la Cour de cassation**

Mercredi 16 juillet 2014, à 14 heures 30

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DOYEN TERRIER

Monsieur le président de la République,

Malgré les charges de votre haute fonction, vous avez souhaité être présent à cette audience solennelle d'installation du nouveau premier président de la Cour de cassation. Vous témoignez ainsi de votre attachement à l'institution judiciaire dont vous êtes le garant constitutionnel.

Votre présence aujourd'hui est un précieux encouragement pour les hommes et les femmes, qui, ici et dans les cours et tribunaux, oeuvrent pour maintenir les cohésions sociales particulièrement menacées en cette période de crise et d'incertitude, pour assurer l'égalité de tous et les droits de chacun, et pour renouer les liens de confiance des citoyens en leur justice,

Votre présence est d'autant plus un encouragement que l'institution judiciaire vient d'être une nouvelle fois mise en cause dans des conditions partisanses et par des discours inacceptables, qu'on a prétendu jouer ce vieux tour qui consiste à répudier son juge au seul motif qu'il serait suspect dans ses convictions, et qu'au mépris des garanties constitutionnelles, certains responsables politiques n'ont pas hésité à réclamer la suppression des droits syndicaux de la magistrature, pour que celle-ci soit en définitive réduite au silence et recluse hors de la citoyenneté.

On se souviendra ici des violentes attaques qu'a subies la Cour de cassation, présidée par Mme Simone Rozes, lorsqu'en 1987 elle a refusé de satisfaire une personnalité, alors illustre, qui entendait récuser un juge d'instruction en raison de ses opinions.

Monsieur le président du Sénat,

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Madame la Garde des Sceaux,

Mmes et MM les hautes personnalités,

Nous vous sommes reconnaissants de votre fidélité à nos audiences solennelles et de l'attention bienveillante que vous portez à notre institution et à ses travaux.

L'installation de son nouveau premier président est pour la Cour de cassation un événement important et nous sommes heureux que vous ayez pu vous joindre à nous pour le célébrer et manifester ainsi votre soutien et vos encouragements à M. Bertrand Louvel.

Chers collègues,

Nous ne sommes que des passagers de l'institution que nous servons. Mais tous les premiers présidents marquent la Cour de leur empreinte, de leur style, de leur projet.

Vincent Lamanda aura consacré 17 années de sa vie professionnelle à la Cour de cassation, comme chargé de mission auprès du premier président Robert Schmelck, comme conseiller référendaire à la chambre criminelle puis à la première chambre civile, et enfin, 26 ans plus tard, après avoir exercé la présidence du tribunal de Bordeaux, la première présidence de la cour d'appel de Rouen et celle de Versailles, comme premier président de notre Cour.

Il fut et demeurera toujours profondément attaché à notre juridiction. Nous avons été les témoins de la vive et sincère émotion que suscitait en lui son départ, à la manière d'un déchirement.

Homme de grande culture, esprit ouvert, libre et farouchement indépendant, doté de convictions inébranlables quant à l'office du juge, ses devoirs et son éthique, partageant toutes les valeurs de l'universalité, très attentif aux jurisprudences européennes qui modèlent le champ juridictionnel et guident la pratique des cours et tribunaux, Vincent Lamanda aura été durant 7 ans le visage et la voix de la Cour de cassation.

Soucieux du patrimoine historique, intellectuel et matériel de la Cour pour le préserver et le valoriser, connaissant aussi bien l'Etat et son fonctionnement que l'institution judiciaire, il su représenter la juridiction, au besoin la défendre, avec efficacité, courage et dignité.

Dans la vie quotidienne de notre juridiction, Vincent Lamanda s'est montré respectueux des prérogatives de chacun, bienveillant pour tous ses collaborateurs du secrétariat général, magistrats et fonctionnaires, très disponible pour la conduite d'un dialogue social actif et de qualité et pour la concertation au sein de nos différentes instances.

Sa première présidence aura été marquée par la poursuite de la modernisation de la Cour et de ses méthodes de travail, caractérisée en particulier par la dématérialisation des procédures, conduite en coopération avec l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et que parachève aujourd'hui la signature électronique des arrêts.

Vincent Lamanda aura aussi veillé à ce que la Cour de cassation qui a, depuis quelques années, rétabli une situation gravement compromise en termes de délais de traitement de pourvois, consolide ces performances. En 2013, le délai moyen de jugement d'un pourvoi était de 395 jours en matière civile et de 163 jours en matière pénale. Aucune cour de cassation en Europe ne fait aussi bien.

Cette situation assainie permettra sans doute à la Cour de définir des évolutions visant à renforcer son autorité normative au service de la modernisation du droit et de la sécurité juridique.

Nous sommes tous conscients que les insatisfactions et les attentes exprimées par nos concitoyens à l'égard de la justice, mises en lumière par toutes les enquêtes d'opinion, appellent une réponse, de la part de la Cour de cassation aussi.

Au cours de cette période, la Question prioritaire de constitutionnalité, en même temps qu'elle a permis l'accès des citoyens à l'enceinte constitutionnelle et qu'elle a rempli sa promesse politique de remise à niveau de notre état de droit, a créé en conséquence une fonction cour suprême reposant sur 3 piliers, le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat et la Cour de cassation.

Cette situation institutionnelle nouvelle implique évidemment que des relations de confiance étroites s'établissent entre ces trois juridictions dans un cadre formel et pérenne.

Et donc, M. Bertrand Louvel, vous succédez aujourd'hui à Vincent Lamanda à la tête d'une juridiction qui emploie près de 550 magistrats, greffiers et fonctionnaires et ne ressemble à aucune autre par ses missions, son organisation et ses méthodes.

Cette juridiction, vous la connaissez parfaitement. Vous avez dirigé le Service des Etudes et du Rapport qui participe de manière si essentielle aux missions que remplit la Cour et, depuis janvier 2010, vous présidiez la chambre criminelle.

Vous succédez aussi à Vincent Lamanda comme président du Conseil supérieur de la magistrature, comme président du conseil d'administration de l'ENM, et comme premier magistrat de France, selon la formule consacrée.

Cette fonction singulière de premier magistrat a conduit tous les premiers présidents à s'exprimer avec autorité, au nom de l'institution judiciaire et pour le bien de la justice.

Dans les périodes troublées par la nécessité de grands changements, cette fonction revêt une particulière importance.

Nous savons que partout en Europe, la crise économique et sociale accroît la demande de justice et les exigences de protection, d'efficacité et de sécurité juridique. En même temps, les effets budgétaires de cette crise sur les politiques publiques conduisent les Etats à réduire ou à contenir les moyens consentis à leur justice.

Les réformes judiciaires mises en place ou en cours dans les pays européens convergent à l'évidence : rationalisation de la carte des implantations judiciaires, réduction du volume des affaires soumises aux juges par le développement de modes négociés de règlement des litiges et des déjudiciarisation, simplification des procédures, recours massif aux technologies, restrictions dans les modalités d'exercice de certaines voies de recours, redistribution des tâches entre les juges et les autres acteurs de la justice dans le cadre de collectivités de travail, association du corps citoyen à l'administration de la justice.

Comme tous les pays d'Europe, la France doit améliorer l'efficacité de son système judiciaire dans un cadre de relative contrainte budgétaire, tout en assurant mieux les fondements de l'état de droit et en préservant les différents aspects de l'office central du juge. Les rapports établis dans le cadre de la réflexion sur les institutions judiciaires du XXIème siècle que vous avez engagée, Madame la Garde des Sceaux, constituent un socle solide pour de telles évolutions.

Mais en France, cette situation s'aggrave d'une crise de confiance à l'égard du système judiciaire, perçu comme peu accessible, illisible et imprévisible, et d'une crise morale et sociale qui affecte

les juges et les greffiers en raison de la dégradation de leurs conditions de travail, des incertitudes qui pèsent sur le sens et l'avenir de leurs professions et de la détresse matérielle des palais de justice.

Les changements nécessaires impliquent une stratégie. Mais une grande part de la solution est entre les mains des acteurs judiciaires eux-mêmes, dans leur capacité d'innover, d'agir autrement et mieux pour donner davantage. La voix du premier président de la Cour de cassation, qui dresse des perspectives, éclaire le chemin, est de nature à apaiser les tensions et les appréhensions.

M. Bertrand Louvel, votre connaissance de l'institution judiciaire est grande. Vous avez enseigné à l'ENM, présidé plusieurs juridictions de grande instance et cours d'appel, en dernier lieu l'importante cour d'appel de Bordeaux. Vous êtes désormais cette voix dont notre institution a tant besoin pour elle-même.

Nous vous savons d'ailleurs homme de courage et de conviction. Vous vous êtes publiquement exprimé pour que soit posée enfin la question d'un pouvoir judiciaire, pour qu'à tout le moins soient conférées aux magistrats du ministère public les garanties statutaires qui sont celles de toute grande démocratie, et que soient élargis les pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature.

Nous vous savons gré, Monsieur le président de la République, des initiatives que vous avez prises à cette fin, et nous vous savons gré encore de votre volonté d'abolir les privilèges juridictionnels qui subsistent comme les vestiges de cet ordre juridique ancien dont la France a commencé de se défaire il y a plus de trente ans.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, la perspective d'un Conseil de justice chargé de garantir l'indépendance de la justice, de veiller au plein exercice de ses missions par l'institution judiciaire et à sa bonne administration, doté de tous les outils de gestion et d'évaluation nécessaires et clairement identifié par les citoyens dans cette fonction constitutionnelle, fait largement consensus.

Mais on s'étonne que certains puissent encore considérer que conférer ces garanties aux citoyens serait déconstruire l'État, alors que ce n'est rien d'autre que répondre à la nécessité de parfaire l'état de droit d'une démocratie moderne.

M. Bertrand Louvel, le plein et loyal soutien de tous les magistrats, greffiers et fonctionnaires de cette Cour vous est acquis. Dans les lourdes et difficiles fonctions qui sont désormais les vôtres, je vous souhaite une totale réussite.